

bancaire est un outil pertinent pour relater les facteurs sous-jacents aux comportements des banques en matière d'attribution de crédit, mais aussi en ce qui concerne les perspectives d'évolution de cette source de financement de l'économie au Luxembourg.

Encadré 4.2:

## L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT BANCAIRE

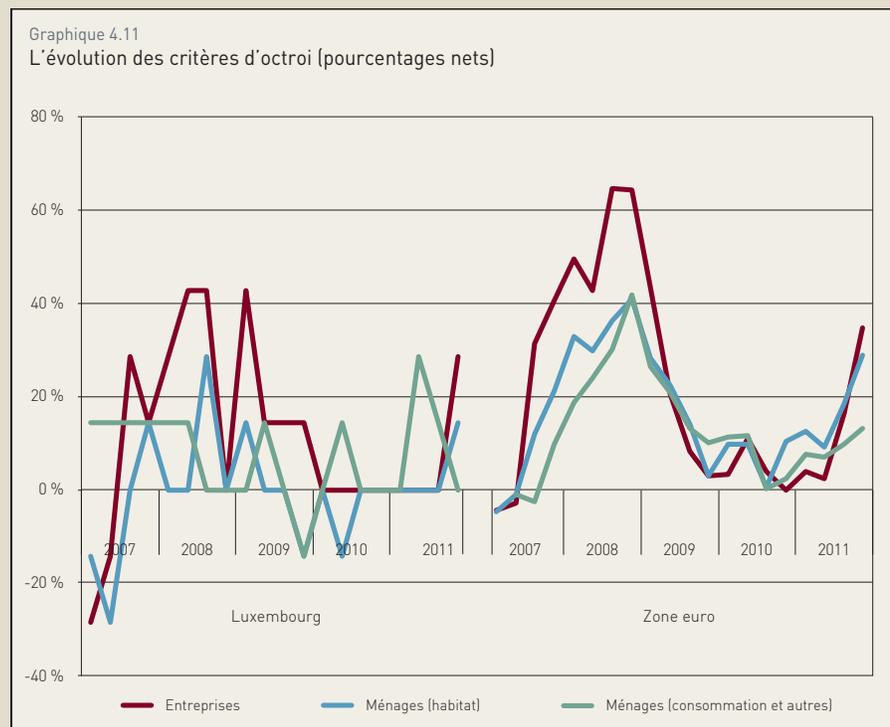
L'enquête relative à l'évolution du comportement des banques en matière d'attribution de crédits est un outil d'une nature prospective très utile pour appréhender l'importance de certains risques qui ont trait à la stabilité financière. L'enquête s'inscrit dans le cadre de l'enquête globale sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro mise au point par l'Eurosystème et se présente sous forme d'un questionnaire de nature qualitative envoyé aux responsables de crédit d'un échantillon de sept banques représentatif dans le domaine du crédit aux ménages et aux entreprises sur la place financière du Luxembourg. Les résultats de l'enquête sont généralement exprimés en « pourcentages nets ». Dans le contexte de la politique de crédit des banques, les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la part des banques qui ont signalé un durcissement des critères ou des conditions d'octroi et la part de celles ayant signalé un assouplissement. A noter que les résultats ne sont pas pondérés par la taille des banques et sont donc à interpréter avec précaution.

Si les données relatives aux volumes des prêts octroyés au Luxembourg et dans la zone euro ne signalent pas de resserrement significatif du crédit, l'enquête sur la distribution du crédit bancaire permet toutefois d'évaluer les risques d'un resserrement futur. La première partie de cet encadré expose donc l'évolution de la politique de crédit des banques. L'enquête fournit également des informations sur le risque de refinancement des banques, évalué dans la deuxième partie de l'encadré.

Etant donné que l'intérêt de cet encadré est en premier lieu d'identifier d'éventuels éléments porteurs de risques pour la stabilité financière, l'analyse des données sous-jacentes se focalise prioritairement sur les résultats couvrant les trimestres récents.

### 1. LA POLITIQUE DE CRÉDIT DES BANQUES

Le Graphique 4.11 retrace l'évolution des critères d'attribution appliqués aux crédits octroyés aux entreprises et aux ménages dans la zone euro et au Luxembourg depuis l'émergence des tensions financières en 2007.



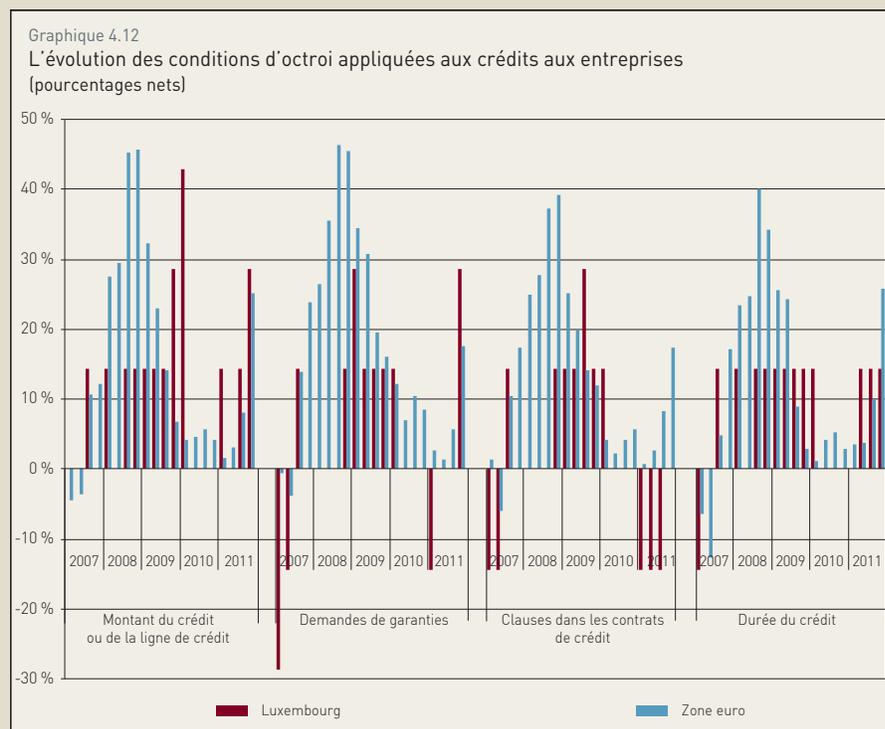
Sources : BCL, BCE



Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête ne témoignent pas d'un durcissement généralisé des critères d'octroi au Luxembourg. Néanmoins, au cours du dernier trimestre 2011, les banques ont indiqué avoir resserré leur politique d'octroi de crédit en ce qui concerne les sociétés non-financières (SNF), et ce pour la première fois depuis fin 2009. Cependant, le durcissement est relativement faible, notamment si on tient compte de la taille des banques. Par ailleurs, un faible durcissement des critères d'octroi appliqués aux crédits à l'habitat a été signalé au quatrième trimestre. Si les critères appliqués aux crédits à la consommation (et autres crédits) sont restés inchangés entre octobre et décembre 2011, un léger durcissement a néanmoins été enregistré aux deuxième et troisième trimestres de l'année passée. Les résultats luxembourgeois relatifs au premier trimestre 2012 vont dans le sens d'un faible durcissement des critères d'attribution, notamment pour ce qui est des crédits octroyés aux entreprises.

Les résultats de la zone euro dans son ensemble sont beaucoup moins favorables. En effet, les pourcentages nets des critères d'octroi appliqués aux crédits octroyés aux entreprises et aux ménages ont connu une hausse continue pratiquement tout au long de l'année passée. Les résultats relatifs aux crédits octroyés aux SNF ainsi que ceux relatifs aux crédits immobiliers sont particulièrement inquiétants et les pourcentages nets ont fortement rebondi lors de l'enquête du dernier trimestre 2011.

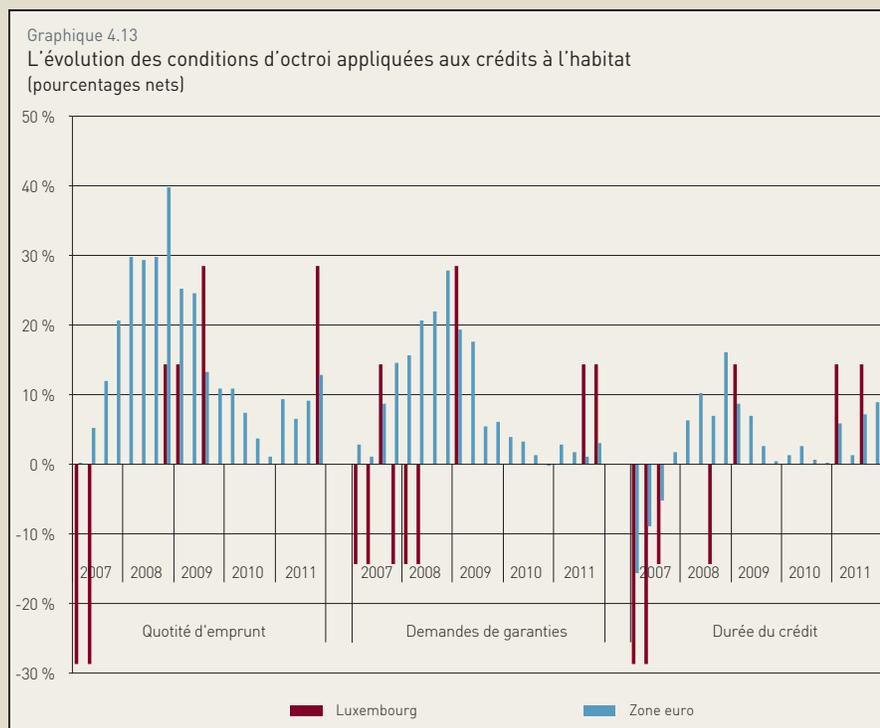
Les données disponibles sur l'évolution des volumes de prêts octroyés n'indiquent actuellement pas de resserrement du crédit. Néanmoins, dans la mesure où les résultats de l'enquête affichent des propriétés d'indicateur avancé, notamment pour ce qui est des crédits octroyés aux entreprises, l'évolution des critères d'octroi demeurera porteuse de risques dans les trimestres à venir. En outre, il est important de souligner l'effet cumulé des durcissements enregistrés depuis l'émergence des tensions financières, notamment au sein de la zone euro dans son ensemble où les résultats de l'enquête sont nettement plus négatifs qu'au Luxembourg.



Sources : BCL, BCE

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire permet d'ailleurs d'identifier certaines contraintes de crédit découlant de l'évolution des conditions d'attribution appliquées aux crédits. Un éventuel resserrement du crédit est en principe plus étroitement lié aux modalités non tarifaires, comme par exemple le montant du crédit ou encore les demandes de garanties, qu'aux marges appliquées par les banques. Pour des raisons de clarté, le graphique 4.12 et le graphique 4.13 ne représentent que les conditions d'attribution les plus pertinentes appliquées aux crédits à l'habitat et aux crédits destinés aux SNF.

Pour le secteur des entreprises, certaines conditions non tarifaires se sont légèrement durcies au Luxembourg. Il s'agit notamment du montant du crédit ou de la ligne du crédit, ainsi que de la durée du prêt. Ces développements font en plus suite à une période de trois trimestres en 2010 durant laquelle les conditions d'octroi sont restées inchangées. Les banques ont d'ailleurs rapporté un faible assouplissement des clauses dans les contrats du crédit. En ce qui concerne les résultats du premier trimestre 2012, les banques de l'échantillon luxembourgeois ont signalé que certaines conditions d'octroi non tarifaires appliquées aux crédits destinés aux entreprises se sont durcies davantage, bien que légèrement.



Sources : BCL, BCE

Quant à la zone euro, les conditions d'octroi se sont durcies sans interruption depuis le deuxième semestre 2007. Le graphique 4.12 fait en outre ressortir une forte tendance à la hausse, discernable depuis quelques trimestres, ainsi qu'un fort rebond des pourcentages nets à la fin de l'année passée.

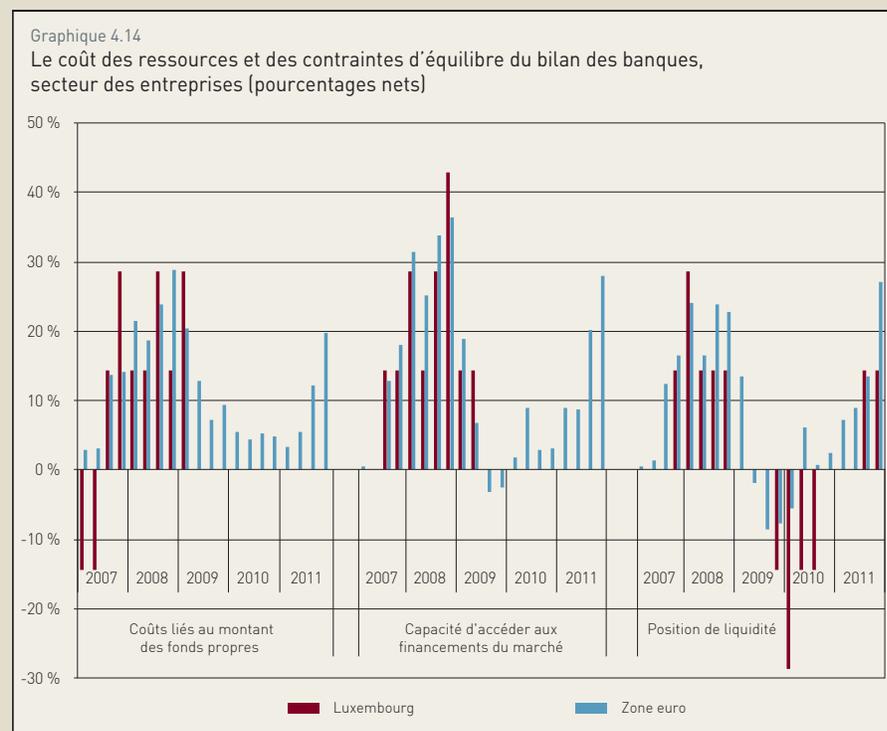
Pour ce qui est des conditions d'octroi appliquées aux crédits immobiliers, le graphique 4.13 révèle l'absence d'un durcissement généralisé des modalités non tarifaires au Luxembourg, bien qu'un faible durcissement partiel soit identifiable. Les résultats relatifs au premier trimestre de l'année en cours confirment l'absence d'un durcissement généralisé des conditions non tarifaires. Le graphique met toutefois en exergue que les banques de la zone euro ont fortement durci leurs conditions d'octroi appliquées aux crédits à l'habitat, surtout pour ce qui est de la quotité d'emprunt. Les durcissements cumulés, ainsi que le rebond des pourcentages nets en 2011, sont particulièrement porteurs de risque et pourraient avoir un effet modérateur sur la dynamique de crédit dans la zone euro dans les trimestres à venir.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire ne couvre pas les risques émanant de l'activité interbancaire ou intra-groupe, ni les crédits octroyés à certaines contreparties comme par exemple les autres intermédiaires financiers (AIF). Si ces crédits constituent une partie considérable des encours totaux, l'enquête fut conçue à des fins de politique monétaire et non pas à des fins de stabilité financière. Néanmoins, certains éléments de réponse du questionnaire peuvent compléter l'analyse ci-dessus, notamment pour ce qui est du risque de refinancement des banques. Ces éléments sont examinés dans la partie qui suit.

## 2. LE RISQUE DE REFINANCEMENT DES BANQUES

Le questionnaire de l'enquête sur la distribution du crédit bancaire couvre également les éléments explicatifs qui se rapportent à l'évolution des critères d'octroi. Ces facteurs explicatifs, qui varient en fonction du secteur économique et du type de crédit, fournissent des indications sur l'évolution du coût des ressources et des contraintes bilantaires des banques. Depuis l'émergence des tensions financières, certaines questions additionnelles fournissent des informations complémentaires sur les conditions de financement du marché des banques. Il va de soi que l'ensemble de ces informations peut être utile pour appréhender le risque de refinancement des banques (ou encore leur risque de liquidité).

Le graphique 4.14 retrace l'évolution des coûts des ressources et des contraintes d'équilibre du bilan des banques pour le secteur des SNF uniquement, étant donné qu'une ventilation plus détaillée est disponible pour ce secteur. Un pourcentage net positif (négatif) signifie que la majorité des banques a indiqué que ces éléments ont contribué à un durcissement (assouplissement) des critères d'octroi.



Sources : BCL, BCE

Les facteurs explicatifs représentés dans le graphique ont toutefois fortement contribué au resserrement de la politique d'octroi de crédits des banques de la zone euro. Le graphique fait de surcroît ressortir une forte tendance à la hausse des pourcentages nets en 2011.

Dans la mesure où les résultats de l'enquête ne témoignent pas d'un durcissement généralisé des critères d'octroi au Luxembourg, il est peu surprenant de constater qu'une détérioration du coût des ressources et des contraintes bilantaires n'a pas été citée comme ayant eu un impact considérable sur la politique de crédit des banques de la place financière. En effet, en 2011, seule la position de liquidité des banques s'est détériorée. De plus, la détérioration de la position de liquidité n'est pas très importante et fait suite à une période de baisse du risque de liquidité. Les résultats de l'enquête du premier trimestre 2012 confirment par ailleurs l'absence d'une détérioration généralisée du coût des ressources et des contraintes bilantaires.

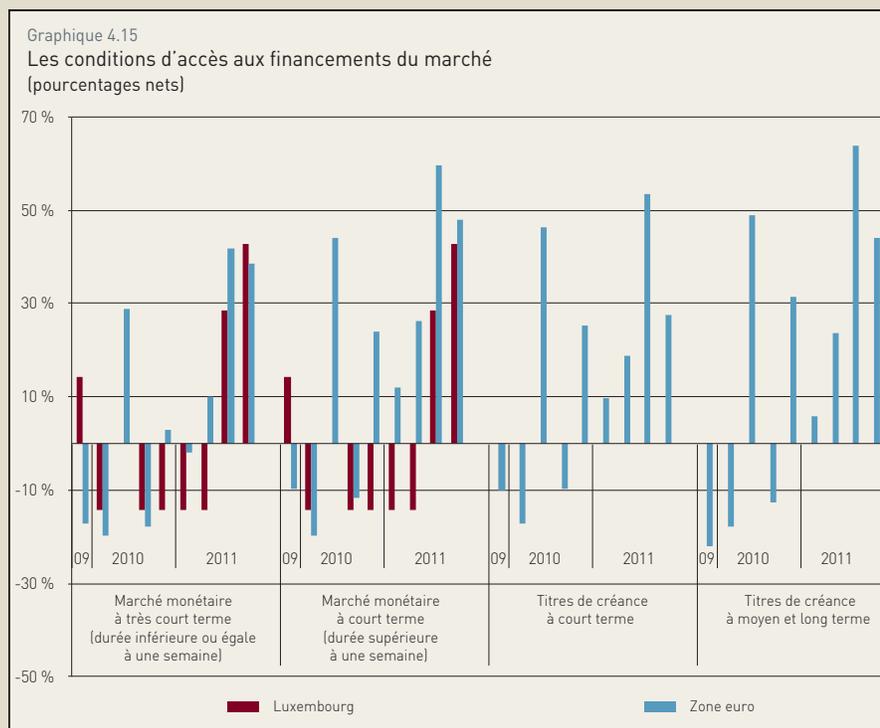
Une analyse des résultats dérivés d'une question supplémentaire sur l'accès aux financements du marché permet d'apporter des précisions concernant l'évolution du risque de refinancement des banques. Si cette question fut introduite dans l'enquête régulière en réponse à l'émergence des tensions financières en 2007, elle fut modifiée par la suite afin de mettre en évidence les développements par rapport au trimestre précédent. Pour cette raison, le graphique 4.15 ne couvre que la période allant du dernier trimestre 2009 au dernier trimestre 2011.

Il convient tout d'abord de mentionner que les banques de l'échantillon luxembourgeois n'ont guère eu recours à l'émission de titres de créance pour se refinancer.

Les observations disponibles pour ce segment de marché ne peuvent pas être présentées dans le graphique, soit pour des raisons de confidentialité, soit parce qu'elles révèlent l'absence d'une détérioration ou d'une amélioration quelconque. Quant au financement par l'intermédiaire des marchés monétaires, une détérioration des conditions d'accès est discernable au cours du second semestre 2011. De légères améliorations successives avaient toutefois été signalées au cours de la période qui précède. La plus récente enquête indique d'ailleurs que les conditions de financement sur les marchés n'ont pas considérablement changé entre janvier et mars 2012. Pour ce qui est de la zone euro dans son ensemble, le graphique fait état d'une détérioration des conditions d'accès à partir du dernier trimestre 2010, mais surtout dans la deuxième moitié de 2011. Les pourcentages nets avaient en outre fortement rebondi au deuxième trimestre 2010.

Pour plus de clarté, les résultats relatifs aux conditions d'accès à la titrisation ont été omis du graphique. De plus, les banques de l'échantillon luxembourgeois n'ont guère eu recours à la titrisation pour se refinancer. Cependant, au niveau de la zone euro ce segment de marché est relativement important et les résultats de l'échantillon agrégé indiquent que les conditions d'accès se sont surtout détériorées dans la deuxième moitié de l'année passée.

Afin d'être complet, il convient également d'évoquer le risque de contrepartie, bien qu'une analyse détaillée dépasse la portée de cet encadré. Cette problématique fut d'ailleurs abordée en détails dans le cadre de la Revue de Stabilité Financière 2011. Bien que les résultats luxembourgeois signalent une hausse du risque de contrepartie pour le secteur des entreprises au cours du second semestre 2011, notamment au quatrième trimestre, il est important de souligner que cette



Sources : BCL, BCE

N.B.: Pour des raisons de confidentialité, les résultats luxembourgeois relatifs à l'émission de titres de créance ont été mis à zéro pour le dernier trimestre 2009 et le premier trimestre 2010.



évolution fait suite à une période de plusieurs trimestres où ce risque était à la baisse. Par conséquent, l'effet cumulé des deux dernières années n'apparaît pas être particulièrement préjudiciable à la stabilité financière. Les résultats de l'enquête du premier trimestre 2012 sont en ligne avec cette évaluation. Au niveau de la zone euro dans son ensemble, les résultats sont toutefois nettement moins favorables.

En guise de conclusion, on peut constater que les résultats luxembourgeois ne signalent pas de risques majeurs pour les trimestres à venir, ni par rapport à un éventuel risque de resserrement de crédit, ni en ce qui concerne le risque de refinancement des banques. Le risque de contrepartie ne semble d'ailleurs pas avoir augmenté considérablement au Luxembourg. Au niveau de la zone euro dans son ensemble, les résultats de l'enquête sont toutefois nettement moins optimistes. En effet, depuis plusieurs années déjà, les banques de la zone euro ne cessent de resserrer leurs critères et leurs conditions d'octroi de crédits. Le risque de refinancement des banques de la zone euro s'est également inscrit en hausse, alors que les informations relatives au risque de contrepartie sont nettement moins favorables qu'au Luxembourg.

Les administrations publiques, quant à elles, affichaient un endettement bancaire de l'ordre de 2 534 millions d'euros fin février 2012, en légère hausse de 0,9% par rapport à la même période de l'année précédente. Soulignons, par ailleurs, qu'en mars 2012 un emprunt de 1 milliard d'euros avec une maturité de dix ans a été émis par le gouvernement luxembourgeois.

On note par ailleurs que les crédits aux sociétés d'assurances et aux fonds de pension demeurent très peu importants en volume (0,2 % de l'ensemble des crédits au secteur non bancaire résident) et sont toujours extrêmement volatils. Les encours s'élevaient à 138 millions d'euros fin février 2012.

### **Les crédits accordés aux résidents des autres pays de la zone euro**

L'encours de crédits accordés aux résidents des autres pays membres de la zone euro était de 72 792 millions d'euros fin février 2012, contre 74 518 millions d'euros à la même date de l'année précédente, soit une diminution de 2,3%.

Contrairement à la clientèle luxembourgeoise, la clientèle non-bancaire en provenance des autres pays membres de la zone euro se caractérise par le poids important que revêtent les sociétés non-financières. Ainsi, leur part dans l'ensemble des crédits s'élevait à 54,4% en février 2012, avec un encours de 39 585 millions d'euros, contre 43 318 millions d'euros l'année précédente. Tout comme pour les sociétés non-financières basées à Luxembourg, cette diminution est véhiculée par une baisse de la demande de crédits, ainsi que par un resserrement des conditions d'octroi de prêts. Par ailleurs, entre décembre 2011 et février 2012, le volume de ces crédits a baissé de 0,8%.

Les crédits aux ménages des autres pays membres de la zone euro sont quant à eux en hausse de 7,1% entre fin février 2011 et fin février 2012. Ils représentent un poids relatif de 16,4% dans l'ensemble des crédits accordés à la clientèle non bancaire en provenance des autres pays de la zone euro et un encours de 11 925 millions d'euros. Dans cette catégorie, les crédits immobiliers progressent de 12,4% sur la période.